RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE
Liberté
Égalité
Fraternité

INPI
FRANCE

L'INPI a détecté des données personnelles dans ce document.
Un masquage de ces données a été réalisé

Docusign Envelope ID: 4B9D5F96-403F-402B-AC36-A0248BE9BD6C

@COM.PERIGUEUX
Société par actions simplifiée
au capital de 277 760 euros
Siège social : Avenue du Château, 24430 MARSAC SUR L'ISLE
434 900 833 RCS PERIGUEUX

PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE EXTRAORDINAIRE DU 7 MARS 2025

L'an deux mille vingt-cinq,
Le 7 mars,
A 8 heures,

Les associés de la Société @COM.PERIGUEUX, société par actions simplifiée au capital de 277 760 euros, se sont réunis en Assemblée Générale Extraordinaire, au siège social.

Il est établi une feuille de présence sous format numérisé prévu par l'article R. 225-95 du Code de commerce signée par les associés présents.

L'Assemblée est présidée par Monsieur Christophe RODRIGUES RESENDE, en sa qualité de Gérant de la société CR INVESTISSEMENTS, Présidente de la Société.

Monsieur Jean AUDUBERT est désigné comme secrétaire.

Le présent procès-verbal est signé au moyen d'une signature électronique qui respecte les exigences relatives à une signature électronique avancée prévues par l'article 26 du règlement (UE) n° 910/2014 du Parlement européen et du Conseil du 23 juillet 2014 sur l'identification électronique et les services de confiance pour les transactions électroniques au sein du marché intérieur au sens de l'article R. 227-1-1 du Code de commerce.

La feuille de présence, certifiée exacte par les membres du bureau, permet de constater que les associés présents, représentés ou ayant voté par correspondance possèdent 1 984 actions sur les 1 984 actions ayant le droit de vote.

Le Président rappelle que l'Assemblée est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

ORDRE DU JOUR

- Modification de l'adresse du siège social suite à décision administrative,
- Modification corrélative des statuts,
- Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

Paraphe DS

Docusign Envelope ID: 4B9D5F96-403F-402B-AC36-A0248BE9BD6C

Le Président dépose sur le bureau et met à la disposition des membres de l'Assemblée :

- La feuille de présence,
- Le texte du projet des résolutions qui sont soumises à l'Assemblée.

Le Président déclare que les documents et renseignements prévus par les dispositions législatives et réglementaires ont été adressés aux associés pendant le délai fixé par lesdites dispositions.

L'Assemblée lui donne acte de cette déclaration.

Puis, le Président déclare la discussion ouverte.

Personne ne demandant la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions suivantes :

PREMIERE RÉSOLUTION

L'Assemblée Générale, décide de procéder à la modification du siège social de la société suite à une décision de la Communauté d'Agglomération le Grand Périgueux (24), de Avenue du Château 24430 MARSAC-SUR-L'ISLE en **23 Avenue du Château 24430 MARSAC-SUR-L'ISLE** et ce à compter de ce jour et, en conséquence, de modifier l'article 4, des statuts, dont la rédaction est désormais la suivante :

ARTICLE 4 - SIÈGE SOCIAL

"Le siège social est fixé à **23 Avenue du Château – 24430 MARSAC-SUR-L'ISLE.**

Le reste de l'article demeure inchangé.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

DEUXIEME RÉSOLUTION

L'Assemblée Générale donne tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, le Président déclare la séance levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé après lecture par les membres du bureau.

Le Président
La société CR INVESTISSEMENTS
Représentée par M. Christophe RODRIGUES RESENDE

[redacted] RODRIGUES RESENDE
EC99DEBC33E2438...

Le secrétaire
M. Jean AUDUBERT

[redacted]
21A7FFE075854BE...